

12 janvier 2024

CONTACT :
direction des
études et des
formations
04 78 79 57 21
fpc@lyon.archi.fr

FPC 2024-2025

CONFIRMATION / DROITS D'INSCRIPTION

1. IDENTITÉ

Je soussigné-e

Madame Monsieur

NomPrénom

confirme mon inscription à l'ENSAL pour 2023/2024.

2. MODE DE FINANCEMENT

2.1 J'AUTO-FINANCE MA FORMATION oui non

Le montant des droits d'inscription s'élève à 1200 € nets de taxe pour 2024-2025. Vous pouvez régler cette somme en totalité ou en 3 échéances sur la plateforme de paiement lors de l'inscription en ligne. Les chèques ne sont plus acceptés par la régie de recettes de l'ENSAL.

En l'absence de règlement, votre inscription ne sera pas validée.

En cas d'incident de paiement au cours du premier semestre, vous ne serez pas autorisé-e à suivre les enseignements au 2^{ème} semestre.

2.2 FORMATION PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME DE
FORMATION (TRANSITION PRO, OPCO, FAFIEC, CPF)

oui non dossier en cours

Si oui, précisez le nom et l'adresse de l'organisme et les coordonnées de l'interlocuteur qui suit le dossier.

Nom.....

Adresse

.....

Code postal Ville

Nom de l'interlocuteur.....

Téléphone Courriel

Les frais pédagogiques s'élèvent en 2024-2025 à 3700 € net de taxe.

Pour Transition Pro ex-Fongécif, l'école transmettra directement les factures.

En l'absence de confirmation de la prise en charge du dossier de financement le 30 novembre 2024, le stagiaire s'engage à autofinancer sa formation. Il devra s'acquitter des frais d'inscription de 1200 euros, dans les meilleurs délais. Il sera possible de régler la totalité de la somme auprès du service financier.

Ce document est à retourner dûment signé à tacko.nuti@lyon.archi.fr

Fait à Le

Signature

